



PROCÉDURE D'ADMISSION

- 1 - Le candidat doit remplir le formulaire ci-dessous et le faire parvenir au Secrétariat de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), accompagné d'un chèque de 100,00 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais d'ouverture du dossier.
- 2 - L'AICQ transmet au candidat: un (1) formulaire de demande d'admission;
trois (3) formulaires de parrainage;
un (1) répertoire des membres
- 3 - Le candidat remplit le formulaire d'admission, sollicite l'appui de trois (3) parrains (membres votants inscrits dans le répertoire de l'Association) et retourne tous les documents à l'AICQ.
- 4 - Le dossier d'admission complet est soumis au conseil d'Administration qui rend une décision finale. Si la candidature est acceptée, les membres en sont alors informés et ont trente jours pour se prononcer en faveur ou non, Enfin, l'AICQ veillera à présenter la candidature à l'Association des ingénieurs-conseils du Canada, qui acceptera également le candidat comme membres.
- 5 - S'il n'y a pas d'opposition, une lettre de confirmation est envoyée au nouveau membre qui devra acquitter sa cotisation annuelle afin d'obtenir le statut de membre en règle.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER

SVP, remplir et retourner à l'AICQ accompagné de votre chèque au montant de 100,00 \$

Nom et prénom: _____

Nom de la firme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Nombre d'employés : _____

Je désire devenir membre de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ). Veuillez me faire parvenir les documents requis pour compléter mon dossier. Ci-joint un chèque au montant de 100,00 \$ (86,94 \$ + TPS 6,09 \$ + TVQ 6,98 \$) libellé à l'Association des ingénieurs-conseils du Québec servant à couvrir les frais d'ouverture de mon dossier.

Signature : _____ Date: _____